

Justificatif généré le 26/04/2024

Support de parution :



Actu-Juridique.fr

Date de parution : 26/04/2024
Département : (75) Paris (75)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/736365
N° d'annonce : 736365

EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 22 rue Joubert 75009 PARIS

999 990 021 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social de la société ECOFI INVESTISSEMENTS situé au 12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex, le 13 mai 2024 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 29 décembre 2023
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Approbation des comptes arrêtés au 29 décembre 2023
- Affectation du résultat net et des plus et moins-values nettes de l'exercice clos le 29 décembre 2023
- Quitus aux administrateurs
- Fixation du montant global des jetons de présence mis à la disposition du Conseil d'administration
- Pouvoirs

Les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront adressés gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande.

Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, ou

1/2



pourra se faire représenter par un actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai un certificat d'immobilisation délivré par un intermédiaire teneur de comptes habilité (banque, société de bourse, établissement financier) , au siège social de la société ECOFI INVESTISSEMENTS, 12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex ou à l'adresse mail suivante : ecofi-juridique@ecofi.fr

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande au plus tard six jours avant la date de la réunion. Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter par procuration ou de participer directement à l'assemblée. Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société ECOFI INVESTISSEMENTS puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeRIJtWcD

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeRIJtWcD>

